



ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Dixième session
Bonn, 31 mai - 11 juin 1999
Point 4 b) de l'ordre du jour

COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES
VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

PROCESSUS D'EXAMEN DES INVENTAIRES DE GAZ À EFFET DE SERRE

Projet de conclusions du Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du processus d'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I, découlant de la Convention, qui figure dans le document FCCC/SBSTA/1999/3, et y a apporté son soutien.
2. Le SBSTA a approuvé les éléments ci-après de ce processus d'examen technique : vérifications initiales annuelles, synthèse et évaluation annuelles et examens individuels.
3. Le SBSTA a recommandé à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) d'étudier à sa onzième session des directives pour un tel processus d'examen technique, afin que la Conférence des Parties puisse adopter une décision à leur sujet à sa cinquième session.
